



Bassin Rhône Méditerranée

**Analyses technico-
économiques
et rédaction de l'argumentaire
désignant
les masses d'eau comme
fortement modifiées
au sens de la Directive Cadre
Européenne sur l'Eau**

**Fiches détaillées
Masses d'eau Plans d'eau**

Type de masse d'eau	Code de la masse d'eau	Nom masse d'eau	Désignation de la masse d'eau 2009
Plans d'eau	FRDL1	reservoir de la Vingeanne	MEFM
Plans d'eau	FRDL10	lac de Moron	MEFM
Plans d'eau	FRDL106	lac de Sainte-Croix	MEFM
Plans d'eau	FRDL107	lac de Saint-Cassien	MEFM
Plans d'eau	FRDL108	lac de Carces	MEFM
Plans d'eau	FRDL109	retenue de la Verne	MEFM
Plans d'eau	FRDL117	reservoir d'Avene	MEFM
Plans d'eau	FRDL118	lac du saut de Vezoles	MEFM
Plans d'eau	FRDL119	lac du Salagou	MEFM
Plans d'eau	FRDL121	lac de Laprade Basse	MEFM
Plans d'eau	FRDL122	retenue de Matemale	MEFM
Plans d'eau	FRDL123	lac des Bouillouses la Bollosa	MEFM
Plans d'eau	FRDL124	Estany de Lanos	MEFM
Plans d'eau	FRDL125	retenue de Puyvalador	MEFM
Plans d'eau	FRDL126	retenue de Villeneuve-de-la-Raho	MEFM
Plans d'eau	FRDL127	retenue de Caramany	MEFM
Plans d'eau	FRDL128	retenue de Vinca	MEFM
Plans d'eau	FRDL138	retenue de Roujanel	MEFM
Plans d'eau	FRDL16	lac de Vouglans	MEFM
Plans d'eau	FRDL17	lac de Coiselet	MEFM
Plans d'eau	FRDL3	bassin de Champagney	MEFM
Plans d'eau	FRDL42	Cize-Bolozon	MEFM
Plans d'eau	FRDL43	retenue de Charmine-Moux	MEFM
Plans d'eau	FRDL44	Allement	MEFM
Plans d'eau	FRDL53	lac du Mont-Cenis	MEFM
Plans d'eau	FRDL54	lac de Roselend	MEFM
Plans d'eau	FRDL55	lac du Chevril	MEFM
Plans d'eau	FRDL56	lac de Bissorte	MEFM
Plans d'eau	FRDL57	lac de la Girotte	MEFM
Plans d'eau	FRDL6	reservoir de Panthier	MEFM
Plans d'eau	FRDL68	reservoir de Grand-Maison	MEFM
Plans d'eau	FRDL69	lac de Monteynard-Avignonet	MEFM
Plans d'eau	FRDL7	reservoir de Chazilly	MEFM
Plans d'eau	FRDL70	lac du Sautet	MEFM
Plans d'eau	FRDL71	lac de Notre-Dame de Commiers	MEFM
Plans d'eau	FRDL72	retenue de Saint-Pierre-Cognet	MEFM
Plans d'eau	FRDL74	lac du Chambon	MEFM
Plans d'eau	FRDL75	lac du Verney	MEFM
Plans d'eau	FRDL86	retenue de Devesset	MEFM
Plans d'eau	FRDL87	lac de Villefort	MEFM
Plans d'eau	FRDL88	retenue de Puylaurent	MEFM
Plans d'eau	FRDL89	lac d'Esparron	MEFM
Plans d'eau	FRDL90	lac de Castillon	MEFM
Plans d'eau	FRDL91	retenue de Chaudanne	MEFM
Plans d'eau	FRDL92	retenue de Quinson	MEFM
Plans d'eau	FRDL95	lac de Serre-Ponçon	MEFM
Plans d'eau	FREP131	retenue de Tolla	MEFM
Plans d'eau	FREP132	retenue de Figari	MEFM
Plans d'eau	FREP133	retenue de Calacuccia	MEFM
Plans d'eau	FREP134	retenue de l'Alesani	MEFM
Plans d'eau	FREP135	retenue de Codole	MEFM
Plans d'eau	FREP140	retenue de l'Ospedale	MEFM

A.LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL1	RÉSERVOIR DE LA VINGEANNE (OU VILLEGUSIEN)
Longueur (Km)	surface (ha) 150
	Type plan d'eau

A.2. Communes

LONGEAU-PERCEY
VILLEGUSIEN-LE-LAC

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon	
Commission géographique	Saône	
Sous-bassin versant	Vingeanne	
Département	Région	Territoire
52	CH	Saône amont

B.CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Plan d'eau concerné par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Ce vaste plan d'eau de 199 ha présente une digue de 1 254 m et une longueur de rives de 7,4 km. La profondeur maximale du plan d'eau est de 10m. Deux grandes baies en "queue de réservoir" sont le domaine privilégié d'une grande variété d'oiseaux dans des berges en grande partie marécageuses. Ce réservoir sert à alimenter le versant Saône du canal de la Marne à la Saône qui est une voie principale de navigation entre le sud et le nord de la France et se situe également dans le faisceau de la future liaison saône/Moselle.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	ALIMENTATION EAU POUR LE CANAL
Description	Quantification
Barrage de type remblai (terre et enrochement) sur une hauteur de 140m. Il a été construit pour l'alimentation en eau du canal de la Marne à la Saône.	Barrage d'une capacité de 137 millions de m3 d'eau.
Source	Ministère de l'industrie. Office de tourisme de la Haute-Marne
USAGE B	LOISIRS
Description	Quantification
Le plan d'eau présente sur ses rives, une base de loisir (zone de baignade, village de vacances, centre de loisir).	
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	ALIMENTATION EAU POUR LE CANAL	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt de la navigation sur le canal de Montbelliard d'une longueur de 85 km reliant le canal de la Marne à la Saône.			
<i>Source</i> Office de tourisme de la Haute-Marne			
USAGE B	LOISIRS	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt des activités de loisirs.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
Perte de ressources liées à l'activité touristique.			
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
alimentation eau pour le canal	Absence de solution alternative.		
loisirs	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
alimentation eau pour le canal		
loisirs		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre
alimentation eau pour le canal	Commentaire et hypothèse de calcul
loisirs	

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Le réservoir de la Vingeanne est le plus grand réservoir servant à l'alimentation en eau du canal de la Marne à la Saône (importante voie de communication entre le sud et le nord de la France et tourisme fluvial) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel. Il apparaît donc, dans ce cadre, qu'aucunes alternative crédible ne peuvent être envisagées pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL3	BASSIN DE CHAMPAGNEY
Longueur (Km)	surface (ha) 102
	Type plan d'eau

A.2. Communes

CHAMPAGNEY

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon	
Commission géographique	Doubs	
Sous-bassin versant	Lizaine	
Département	Région	Territoire
52	CH	Doubs

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie . Le barrage-réservoir de Champagney a été construit pour servir à l'alimentation du Canal de Montbéliard à la Haute-Saône. La superficie du lac est de 107 ha pour une capacité de 13 millions de m3 avec un périmètre de 7 km environ. Le bassin de Champagney est alimenté par le Rahin et le ruisseau de Servillot. VNF est en cours de réflexion pour refaire le barrage sur le Rahin qui alimente Champagney.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	NAVIGATION
Description	Quantification
Le bassin de Champagney a un périmètre de 7 Km environ. La digue a une hauteur de 41 mètres pour une épaisseur de 32 mètres à la base. Elle a une longueur de 785 mètres.	Capacité de 13 millions de m3 d'eau.
Source	Office de tourisme de Rahin-cherimont
USAGE B	LOISIRS
Description	Quantification
Le bassin de Champagney présente une petite base nautique et une activité de pêche. On dénombre 2 clubs et un centre nautique, ainsi que le Comité d'entreprise et le cercle de voile de la ville de Montbéliard et 2 restaurants.	
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque	Barrage concerné par la sécurité publique (source : DDAF 70)		Source

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	NAVIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt de la navigation sur le canal de Montbéliard d'une longueur de 85 km reliant le canal du Rhône au Rhin (à Feschés-le-Chatel) à la Saône (à Conflandey).			
Source Office de tourisme de Rahin-cherimont			
USAGE B	LOISIRS	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt des activités de loisirs.			
Impact sur les activités économiques			
Perte de ressources liées à l'activité touristique.			
Source			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné navigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné navigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné navigation	Coût de mise en oeuvre Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, le bassin de champagney est destiné à l'alimentation en eau du canal de Montbéliard à la Haute -Saône et est un lieu de pêche, de promenades. Des aménagements de camping et de restauration bordent les rives du bassin où la pratique de la voile est organisée par les clubs locaux. L'impact socio-économique sur cet usage serait trop important en cas de destruction de l'ouvrage et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel. Il apparait qu'aucunes alternative crédible ne peuvent être envisagées pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A.LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL6	RÉSERVOIR DE PANTHIER
Longueur (Km)	surface (ha) 119
	Type plan d'eau

A.2. Communes

COMMARIN
CREANCEY
SEMAREY
VANDENESSE-EN-AUXOIS

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon	
Commission géographique	Saône	
Sous-bassin versant	Ouche	
Département	Région	Territoire
21	BG	Saône amont

B.CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Ce plan d'eau a été créé initialement pour le soutien au canal de Bourgogne (rivières Vandenesse et Cormarin). D'une capacité de 8 millions de m³ d'eau pour une surface de 120 ha, c'est le plus grand plan d'eau de Côte d'Or. Il participe à l'alimentation du Canal de Bourgogne (comme les plans d'eau de Cercey, Pont, Grosbois, Chazilly et du Tillot), qui relie la Saône à l'Yonne. Il est également aménagé pour les loisirs : camping, voile, plage et baignade surveillée en été.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	NAVIGATION
Description	Quantification
<p>Le réservoir est le plus important des réservoirs du canal avec un volume de 8 millions de m3 depuis son agrandissement par réhaussement de sa digue entre 1865 et 1875.</p>	
Source	Ministère de l'industrie. Office de tourisme de pouilly-auxois
USAGE B	LOISIRS
Description	Quantification
<p>Le réservoir de Panthier est également aménagé pour les loisirs (base de loisir, camping, voile, plage et baignade surveillée en été).</p>	
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	NAVIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt de la navigation sur le canal de Canal de Bourgogne.			
Source Office de tourisme de pouilly-auxois			
USAGE B	LOISIRS	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt des activités de loisirs.			
Impact sur les activités économiques			
Perte de ressources liées à l'activité touristique.			
Source			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné navigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné navigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné navigation	Coût de mise en oeuvre Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, le réservoir de Panthier participe à l'alimentation du Canal de Bourgogne qui relie la Saône à l'Yonne. Il est également aménagé pour les loisirs. L'impact socio-économique sur cet usage serait trop important en cas de destruction de l'ouvrage et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel. Il apparaît donc, qu'aucunes alternative crédible ne peuvent être envisagées pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL7	RÉSERVOIR DE CHAZILLY			
Longueur (Km)	surface (ha)	69	Type	plan d'eau

A.2. Communes

CHAZILLY
CUSSY-LE-CHATEL

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon		
Commission géographique	Saône		
Sous-bassin versant	Ouche		
Département	Région	Territoire	
21	BG	Saône amont	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le réservoir de Chazilly est le plus haut de tous les réservoirs d'alimentation du canal de Bourgogne (voie navigable la plus directe pour aller de Marseille ou de Strasbourg à Paris) comme les plans d'eau de Cercey, Pont, Grosbois, Panthier et du Tillot), qui relie la Saône à l'Yonne. Il stocke les eaux captées sur 10 km, par la rigole de Beaume jusqu'au-dessus de la voûte de Pouilly et par la rigole de Pasquier sur 17 km. Sa capacité dépasse 2,2 millions de mètres-cube et envoie cette eau dans le bassin d'Escommes par une rigole de plus de 10 km.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	NAVIGATION
Description	Quantification
Le réservoir de Chazilly est le plus haut de tous les réservoirs du canal de Bourgogne.	La capacité est de 5 millions de mètres cubes, la superficie de 69 hectares.
Source	Office de tourisme de pouilly-auxois
USAGE B	LOISIRS
Description	Quantification
baignade non réglementée (pas d'infrastructure), pêche, chasse de gibiers d'eau.	
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	NAVIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt de la navigation sur le canal de Canal de Bourgogne.			
<i>Source</i>	EDF		
USAGE B	LOISIRS	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt des activités de loisirs.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
Perte de ressources liées à l'activité touristique.			
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné navigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné navigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné navigation	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. De plus, le réservoir de Chazilly sert à l'alimentation en eau pour le canal de Bourgogne dont l'activité fluviale est en croissance. L'impact socio-économique sur cet usage serait trop important en cas de destruction de l'ouvrage et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel. Il apparaît donc, qu'aucunes alternative crédible ne peuvent être envisagées pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL10	LAC DE CHÂTELOT			
Longueur (Km)	surface (ha)	67	Type	plan d'eau

A.2. Communes

VILLERS-LE-LAC

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon		
Commission géographique	Doubs		
Sous-bassin versant	Doubs Franco-Suisse		
Département	Région	Territoire	
25	FC	Doubs	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Ce barrage, en aval du saut du Doubs, est un ouvrage de génie civil commun à la France et à la Suisse puisqu'il est situé à la frontière entre les deux pays. Le volume de la retenue est de 20 millions de m³ et la surface du bassin versant atteint 911 km². Les modalités de l'exploitation hydroélectrique du Châtelot provoquent des perturbations dans l'équilibre écologique et le paysage de la vallée du Doubs. Entre le barrage et l'usine, le lit du Doubs n'est approvisionné que par un maigre filet d'eau (débit de restitution). A l'aval de l'usine, le turbinage irrégulier provoque des fluctuations importantes des débits dans le Doubs.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Le barrage du Châtelot est actuellement exploité par EDF et l'ENSA (Electricité Neuchâteloise SA), par le biais d'une centrale située 4 km en aval.	Productible hors pompage de 50 Gwh (part française).
Source	Ministère de l'industrie - EDF. Plan d'assainissement du Doubs

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 3 M€ (concernant la part française).			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère que l'usage hydroélectrique du lac du Châtelot est exploité conjointement par EDF et par la société Suisse "Electricité Neuchâtloise SA" et que l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important en cas de destruction de l'ouvrage et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL16	LAC DE VOUGLANS
Longueur (Km)	surface (ha) 1593
	Type plan d'eau

A.2. Communes

- BAREZIA-SUR-L'AIN
- BOISSIA
- CERNON
- COYRON
- LA TOUR-DU-MEIX
- LARGILLAY-MARSONNAY
- LECT
- MAISOD
- MOIRANS-EN-MONTAGNE
- ONOZ
- ORGELET
- PONT-DE-POITTE

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon	
Commission géographique	Haut-Rhône	
Sous-bassin versant	Romanche	
Département	Région	Territoire
39	FC	Haut-Rhône et Vallée de l'Ain

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le bassin versant fait 1120 km². Avec 620 millions de m³, 35 kilomètres de long sur 450 mètres de large, ce lac est la deuxième retenue artificielle française après Serre-Ponçon. L'usine est séparée du barrage, et se situe rive droite. Une prise d'eau, située à 50m en amont de la retenue, permet d'utiliser la retenue jusqu'à la cote 395NGF qui correspond (depuis la cote maxi 429 NGF) à une tranche utile de 425 millions de m³. Des aménagements à vocation touristique ont été développés (pêches, baignades, sports nautiques) en parallèle de l'usage hydroélectricité.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage d'une hauteur de 130m, longueur en crête de 427m et une largeur en crête de 6m et une épaisseur de 25m. Barrage de type voûte à double courbure.	Productible hors pompage de 295,7 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF
USAGE B	LOISIRS
Description	Quantification
Toursime (camping, nautisme, baignade, pêche) impacté par l'hydroélectricité (marnage). 3 zones : Surchauffant (112 ha; motonautisme) - Bellecin (121 ha, aviron) et Mercantine (97 ha résidences et voile) Arrêté préfectoral (janvier 1975/1997) : définition de 3 secteurs : pêche au nord, motonautisme (Cimante et gorges de Frémiat) et Voile (au sud) Bellecin : équipe de France d'aviron s'entraîne ici Projet de refaire la base nautique de Bellecin	
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque	La hauteur de la tranche d'eau utile (34m) représente l'amplitude verticale maximale des variations du niveau de la retenue. De juin à août le niveau est stable puis il s'abaisse rapidement de façon à stocker les crues de novembre à février.		Source Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 23 M€.			
Source			
USAGE B	LOISIRS	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt des activités de loisirs.			
Impact sur les activités économiques			
Perte de ressources liées à l'activité touristique.			
Source			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive).			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		
loisirs	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
hydroélectricité		
loisirs		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné				
hydroélectricité				
loisirs				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère que le lac de Vouglan est la deuxième retenue artificielle française après Serre-Ponçon et que l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important en cas de destruction de l'ouvrage (perte de production de 23 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucunes alternative crédible ne peuvent être envisagées pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL17	LAC DE COISELET			
Longueur (Km)	surface (ha)	302	Type	plan d'eau

A.2. Communes

CHANCIA
COISIA
CONDES
DORTAN
SAMOGNAT

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Besançon	
Commission géographique	Haut-Rhône	
Sous-bassin versant	Haute vallée de l'Ain	
Département	Région	Territoire
01	RA	Haut-Rhône et Vallée de l'Ain
39	FC	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Sa mise en eau a été réalisée en 1970 après celle du lac de Vouglans. C'est le lac le plus méridional du Jura approvisionné par les rivières de la Bienne et de l'Ain. D'une longueur de 6 kilomètres, le périmètre du lac fait environ 19 km et le volume de la retenue est de 36 millions de m3 pour une surface de 350 ha. Des activités touristiques s'y sont développées (baignade sur la commune de Chancia (plage non surveillée), pêche).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage de type poids en béton sur une hauteur de 25m, longueur en crête de 200m et une largeur en crête de 2,5m et une épaisseur à la base de 18m. Ce barrage fonctionne en éclusé.	Productible hors pompage de 109 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF
USAGE B	LOISIRS
Description	Quantification
A noter que sur la commune de Condes, s'exercent des activités de loisirs (plaisance, camping) mais cela reste marginal.	
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 6 M€.			
<i>Source</i>	EDF		
USAGE B	LOISIRS	<i>Usage significativement impacté</i>	NON
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive).			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact 	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre 	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Coiselet, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 6 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucunes alternative crédible ne peuvent être envisagées pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL42	CIZE-BOLOZON			
Longueur (Km)	surface (ha)	238	Type	plan d'eau

A.2. Communes

COISIA
CORVEISSIAT
MATAFELON-GRANGES
SAMOGNAT
THOIRETTE

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Haut-Rhône	
Sous-bassin versant	Haute vallée de l'Ain	
Département	Région	Territoire
01	RA	Haut-Rhône et Vallée de l'Ain

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le volume de la retenue est de 14,7 millions de m3 pour une surface du réservoir de 2631 ha. La centrale hydro-électrique de Cize-Bolozon construite sur l'Ain entre 1928 et 1931 par la société "l'Energie Electrique Rhône-Jura" était prévue pour améliorer l'alimentation des usines métallurgiques du Creusot et des houillères de Decize, le surplus étant revendu à la "Compagnie Bourguignonne de Transport d'Energie" qui fournissait Gueugnon, Bourges, Dijon, Lyon et voulait renforcer ses débouchés vers la région parisienne. Cette usine était la plus importante de la vallée de l'Ain.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage de type poids en béton sur une hauteur de 24m, longueur en crête de 156m et une largeur en crête de 2,5m et une épaisseur à la base de 29m.	Productible hors pompage de 87,2 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Cize-Bolozon, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL43	RETENUE DE CHARMINE-MOUX
Longueur (Km)	surface (ha) 72
	Type plan d'eau

A.2. Communes

IZERNORE
MATAFELON-GRANGES
SAMOGNAT

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Haut-Rhône	
Sous-bassin versant	Lange - Oignin	
Département	Région	Territoire
01	RA	Haut-Rhône et Vallée de l'Ain

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Ce barrage construit sur la rivière Oigni a une surface de 77 ha et un volume de stockage d'eau de 4,6 millions de m3.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Un ouvrage hydroélectrique présent sur la masse d'eau : Charmine-Moux qui fonctionne en éclusée.	Productible hors pompage de 58,8 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 3,5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage de la retenue de Charmine-moux, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 3,5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL44	ALLEMENT			
Longueur (Km)	surface (ha)	227	Type	plan d'eau

A.2. Communes

BOLOZON
CIZE
CORVEISSIAT
HAUTECOURT-ROMANECHE
MATAFELON-GRANGES
PONCIN
SERRIERES-SUR-AIN

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Haut-Rhône	
Sous-bassin versant	Basse vallée de l'Ain	
Département	Région	Territoire
01	RA	Haut-Rhône et Vallée de l'Ain

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le volume de la retenue est de 19 millions de m3. A partir du barrage de l'Allement commence la « Basse Vallée de l'Ain », située entre la région des étangs de la Dombes et celle des reliefs karstiques du Bugey et du Revermont. Le barrage de l'Allement est le dernier de cinq retenues artificielles (Vouglans, Saut-Mortier, Coiselet, Cize-Bolozon et Allement) aménagées au XX^e siècle entre 1931 (Cize-Bolozon) et 1968 (Vouglans) situées sur la rivière de l'Ain. Si le régime très variable de la rivière d'Ain (étiages sévères et crues dévastatrices) a été tempéré par la construction de barrages à l'amont - fonction de soutien d'étiages (débit réservé de 12,3 m3/s à la sortie du barrage de l'Allement) et d'écrêtement des crues (réduction très nette des pics de crue depuis 1957) -, celle-ci souffre néanmoins des fluctuations de débit liées à la production d'hydroélectricité : le fonctionnement par éclusées synchronisées depuis Vouglans jusqu'à Allement se traduit à l'aval d'Allement par des variations horaires de débit qui perturbent la vie piscicole (Sage basse vallée de l'Ain).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Ce barrage fonctionne en éclusé. Barrage de type poids en béton sur une hauteur de 35m, longueur en crête de 229m et une largeur en crête de 2,8m et une épaisseur à la base de 27,10m.	Productible hors pompage de 114,9 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 7 M€.			
Source			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage de la retenue de l'Allement l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 7 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL53	LAC DU MONT-CENIS
Longueur (Km)	surface (ha)
	653
Type	plan d'eau

A.2. Communes

LANSLEBOURG-MONT-CENIS

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Arc	
Département	Région	Territoire
38	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La morphologie du col du Mont-cenis formant une dépression suspendue séparée de la partie plus aval de la vallée par un fort verrou a permis d'établir la retenue hydroélectrique. Le volume de la retenue est de 326 millions de m3 pour une surface de retenue de 6,5 km² et une surface de bassin versant de 51 km². A noter que ce barrage est un ouvrage de génie civil commun à la France et à l'Italie puisqu'il est situé à la frontière entre les deux pays. L'Italie bénéficie d'un droit de prélèvement et produit également de l'hydroélectricité.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
C'est un ouvrage de lac. Barrage à noyau (terre et enrochements) sur une hauteur de 95m, longueur en crête de 1400m et une largeur en crête de 12m et une épaisseur à la base de 460m.	Productible hors pompage de 842 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 65 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère que l'usage hydroélectrique du lac du Mont-Cenis est exploité conjointement par EDF et par l'Italie et que l'impact socio-économique (perte de production de 65 millions d'euros pour la part française) sur cet usage serait trop important en cas de destruction de l'ouvrage et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom		
FRDL54	LAC DE ROSELEND		
Longueur (Km)	surface (ha)	315	Type plan d'eau

A.2. Communes

BEAUFORT

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Val d'Arly	
Département	Région	Territoire
73	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie, Le volume de la retenue est de 186 millions de m3. La surface de la retenue est de 3,2 Km² et la surface du bassin versant est de 44 km².
 Associés aux barrages de la Gittaz et de Saint-Guérin et à la centrale de la Bâthie, ils composent le vaste ensemble hydroélectrique du Beaufortain, (le barrage de Roselend est réputé être le plus « esthétique » des barrages de Savoie).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description C'est un ouvrage de lac. Barrage à voûte et contreforts en rives sur une hauteur de 149m, longueur en crête de 804m et une largeur en crête de 3m et une épaisseur à la base de 22m.	Quantification Productible hors pompage de 984,4 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 77 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Roseland, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 77 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL55	LAC DU CHEVRIL
Longueur (Km)	surface (ha) 247
	Type plan d'eau

A.2. Communes

TIGNES

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Isère en tarentaise	
Département	Région	Territoire
73	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie, Au cœur d'un important ensemble hydro-électrique composé de plusieurs autres barrages (Sassière, Saut...), centrales électriques (les Brévières, Malgovert) et conduites forcées. D'après EDF, l'ensemble produit annuellement près d'un milliard de kWh.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A

HYDROÉLECTRICITÉ

Description

Barrage à voute sur une hauteur de 180m (le plus haut de France). Le volume de la retenue est de 235 millions de m3 (à RN). C'est un barrage qui fonctionne en éclusé.

Quantification

Productible hors pompage de 52,8 Gwh.

Source

Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 3 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Chevril, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 3 millions d'euros) et se traduirait également par la fermeture des usines de Brévières et Malgovert (670 Gwh) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL56	LAC DE BISSORTE			
Longueur (Km)	surface (ha)	115	Type	plan d'eau

A.2. Communes

ORELLE

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes		
Commission géographique	Isère Drome		
Sous-bassin versant	Arc		
Département	Région	Territoire	
73	RA	Isère amont	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le volume de la retenue de 39,6 millions de m3 et un bassin versant de 23,7 km².

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Le réservoir du Bissorte constitue le bassin supérieur de la STEP de Super-Bissorte.	Productible hors pompage de 52,2 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 4 M€.			
Source			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, le réservoir du Bissorte constitue le bassin supérieur de la STEP de Super-Bissorte et sans cet ouvrage la "STEP" ne peut fonctionner. L'impact socio-économique potentiel global est bien entendu la perte de production de l'usine de Bissorte (perte de production de 4 millions d'euros) mais également la perte de la STEP de Super Bissorte (430 MW). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions (ex : centrales combustibles fossiles). La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL57	LAC DE LA GIROTTE
Longueur (Km)	surface (ha) 74
	Type plan d'eau

A.2. Communes

HAUTELUCE

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Val d'Arly	
Département	Région	Territoire
73	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le volume de la retenue est de 50 millions de m3 pour une surface de 0,5 km² et un bassin versant de 5,4 km². La Production électrique annuelle de 80 MKWh.
 Le lac de la Girotte était un lac naturel plus petit (99 mètres de profondeur pour 57 hectares) dont le niveau a été surélevé par le barrage (profondeur de 108 mètres pour une superficie de 74 hectares). Il est alimenté par les eaux du glacier de Tré-la-Tête. Ce barrage a été installé sur un épaulement rocheux très marqué mais très faiblement échancré par l'ancien déversoir du lac.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage de type à voûtes multiples, poids en RG, en béton sur une hauteur de 45,50m, longueur en crête de 510m et une largeur en crête de 1,70m et une épaisseur à la base de 2m. C'est un barrage de lac.	Productible hors pompage de 71,1 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fermeture de l'usine hydroélectrique, et perte de production à l'échelle de l'ensemble du complexe.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 5,5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de la Girotte, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 5,5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL68	RÉSERVOIR DE GRAND-MAISON
Longueur (Km)	surface (ha) 230
	Type plan d'eau

A.2. Communes

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
VAUJANY

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Romanche	
Département	Région	Territoire
38	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le barrage a une capacité de 137 millions de m3 d'eau. Le barrage de GrandMaison, près de Grenoble est le plus gros barrage hydro-nucléaire de France. La nuit, la production superflue des centrales nucléaires est utilisée pour remonter l'eau du barrage aval vers le barrage de GrandMaison. Dans la journée, la centrale hydroélectrique permet de fournir les compléments de production de façon très souple. Il a fallu percer le flanc de la montagne pour construire un gigantesque conduit de remontée des eaux.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
C'est un ouvrage de lac, faisant partie d'un complexe plus important fonctionnant en STEP. Barrage de type remblai (terre et enrochement) sur une hauteur de 140m, longueur en crête de 550m et une largeur en crête de 10m, épaisseur en pied de 520m.	Productible hors pompage de 216,6 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie. EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 8,5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du réservoir de Grand-Maison, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 8,5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). De plus, ce barrage est le plus grand barrage hydro-nucléaire de France. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL69	LAC DE MONTEYNARD-AVIGNONET
Longueur (Km)	surface (ha) 507
	Type plan d'eau

A.2. Communes

AVIGNONET
LA MOTTE-SAINT-MARTIN
LAVARS
MARCIEU
MAYRES-SAVEL
MONTEYNARD
ROISSARD
SINARD
TREFFORT

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Drac aval	
Département	Région	Territoire
38	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Retenant le torrent alpestre du Drac, le barrage a contribué à la formation en amont d'un gigantesque lac artificiel de 10 kilomètres de long pouvant atteindre les 300 mètres de large. Le volume de la retenue est de 330 millions de m³.
Ce lac est souvent venté et apprécié des pratiquants des sports nautiques. C'est également un site de pêche important, car il possède une grande richesse piscicole (grande variété d'espèces).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage voûte de 135m de hauteur, longueur en crête de 230m et une largeur en crête de 5m et une épaisseur à la base de 20m - Volume du barrage 457 000m ³ -Puissance de 320MW. C'est un barrage de lac	Productible hors pompage de 477 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 37 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Monteynard-Avignonet, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 37 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL70	LAC DU SAUTET			
Longueur (Km)	surface (ha)	317	Type	plan d'eau

A.2. Communes

AMBEL
ASPRES-LES-CORPS
BEAUFIN
CORPS
MONESTIER-D'AMBEL
PELLAFOL

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Haut Drac	
Département	Région	Territoire
38	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie.
 Le barrage du Sautet est le premier barrage en amont du Drac. Le volume total emmagasiné est de 107 millions de m3. Le rôle du barrage est prépondérant dans la gestion du débit du Drac, puisque étant le premier, il régule les apports d'eau pour tous les barrages suivants. Lorsque les apports d'eau sont relativement faibles en début d'année, la centrale continue à tourner pendant l'été (et il souvent délicat de maintenir une hauteur d'eau suffisante pour assurer pleinement les activités touristiques). L'eau restituée retenue par le contre barrage est réutilisée directement par la centrale de Cordéac. C'est l'un des premiers réalisés en haute montagne. Ce lac permet de nombreuses activités nautiques notamment des excursions avec un bateau électrique à énergie solaire.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
<p>Description</p> <p>Barrage de type poids-voûte en béton sur une hauteur de 110m, longueur en crête de 80m et une largeur en crête de 3m et une épaisseur à la base de 75m. mis en eau au printemps 1935. La centrale est équipée de 6 groupes d'une puissance totale de 67 500 KW, turbine un débit de 83,8 m3/s et produit 176 000 000 de kWh par an.</p>	<p>Quantification</p> <p>Productible hors pompage de 181 Gwh</p>
<p>Source Ministère de l'industrie - EDF</p>	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 16 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Sautet, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 16 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne puit être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL71	LAC DE NOTRE-DAME DE COMMERS			
Longueur (Km)	surface (ha)	162	Type	plan d'eau

A.2. Communes

AVIGNONET
MONTEYNARD
NOTRE-DAME-DE-COMMERS
SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE
VIF

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Drac aval	
Département	Région	Territoire
38	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le volume de la retenue est de 34 millions de m3 pour une surface du réservoir de 1650 ha et un bassin versant de 2 000 km².

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage en terre à noyau incliné sur une hauteur de 41m, longueur en crête de 350m et une largeur en crête de 10m et une épaisseur à la base de 230m, Volume du barrage 1 370 000 m3, Production électrique annuelle de 4 MKWh. L'usine fonctionne en éclusé	Productible hors pompage de 279,7 Gwh.
Source Ministère de l'industrie - EDF	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 16 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Notre-Dame-des-Commiers, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 16 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL72	RETENUE DE SAINT-PIERRE-COGNET
Longueur (Km)	surface (ha) 107
	Type plan d'eau

A.2. Communes

- CORDEAC
- LA SALLE-EN-BEAUMONT
- QUET-EN-BEAUMONT
- SAINT-JEAN-D'HERANS
- SAINT-PIERRE-DE-MEAROZ
- SAINT-SEBASTIEN

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Isère Drome	
Sous-bassin versant	Drac aval	
Département	Région	Territoire
38	RA	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le volume de la retenue est de 28 millions de m3. Ce barrage est situé sur la rivière du Drac comme 3 grands barrages : Le Sautet, Monteynard-Avignonet et Notre-Dame-de-Commiers.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage en voûte en béton sur une hauteur de 75m, longueur en crête de 130m et une largeur en crête de 3m et une épaisseur à la base de 12m - Volume du barrage 42 000 m ³ - Production électrique annuelle de 295 MKWh. Le barrage fonctionne en éclusé	Productible hors pompage de 295,2 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 17,5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage de la retenue de Saint-Pierre Cognet, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 17,5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL74	LAC DU CHAMBON			
Longueur (Km)	surface (ha)	132	Type	plan d'eau

A.2. Communes

MIZOEN
MONT-DE-LANS

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes		
Commission géographique	Isère Drome		
Sous-bassin versant	Romanche		
Département	Région	Territoire	
38	RA	Isère amont	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le lac de Chambon est un lac de la vallée de la Romanche. Il a une superficie de 132 hectares et peut retenir 50 millions de m3 d'eau.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage en poids en béton sur une hauteur de 90m, longueur en crête de 293,60m et une largeur en crête de 5m et une épaisseur à la base de 70m- Volume du barrage 415 000 m3. C'est un ouvrage de lac	Productible hors pompage de 213,4 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 16,5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac du Chambon, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production de 16,5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL86	LAC DE DEVESSET
Longueur (Km)	surface (ha) 51
	Type plan d'eau

A.2. Communes

DEVESSET

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Ardèche Gard	
Sous-bassin versant	Eyrieux	
Département	Région	Territoire
07	RA	Rive droite du Rhône aval

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le lac de Devesset d'une capacité de 2,5 millions de m3 et d'une surface de 51 ha était autrefois occupé par des prairies marécageuses et des tourbières. En 1974, la construction d'une digue en terre de 260m de longueur a conduit à la création d'un lac à usage récréatif.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	INFRASTRUCTURE
Description	Quantification
Un lac de 51 hectares, situé aux sources de l'Eyrieux. Le volume d'eau est de 2,6 millions de m3.	
Source Office de tourisme du Haut-Lignon	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	INFRASTRUCTURE	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt de la fréquentation touristique sur ce lac.			
Source Office de tourisme de la Haute-Marne			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné infrastructure	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné infrastructure	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné infrastructure	Coût de mise en oeuvre Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Devesset, l'impact socio-économique sur le tourisme local serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL87	LAC DE VILLEFORT
Longueur (Km)	surface (ha) 127
	Type plan d'eau

A.2. Communes

POURCHARESSES
VILLEFORT

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Ardèche Gard	
Sous-bassin versant	Chassezac	
Département	Région	Territoire
48	LR	Rive droite du Rhône aval

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le lac de Villefort a une capacité de 35,7 millions de m3 d'eau et une surface de 1,36 km². Outre l'usage hydroélectrique, le lac de Villefort va également devenir un site touristique où l'on peut pratiquer les activités nautiques (baignade, ski nautique, voile, pêche...).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	faible
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	
Description		Quantification
Le lac de Villefort, fait partie du même complexe que les barrages de rachas, Roujanel, Puylaurent ayant pour vocation la production hydroélectrique à l'usine EDF de Pied de Borne.		Productible hors pompage de 213,3 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF	
USAGE B	IRRIGATION	
Description		Quantification
Le barrage permet de maîtriser la ressource en eau, en stockant les forts écoulements du printemps pour les restituer en périodes estivales.		Une convention de soutien avec le Ministère de l'Agriculture a été signée entre le SDEA et EDF pour une capacité de 2 millions de m3 d'eau.
Source	Ministère de l'industrie - EDF	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 15 à 18 M€.			
<i>Source</i>	EDF		
USAGE B	IRRIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt du soutien d'étiage et risque d'assèchement des masses d'eau à l'aval de la retenue.			
<i>Source</i>	EDF		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON
irrigation	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
hydroélectricité			
irrigation			

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
hydroélectricité				
irrigation				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Villefort, l'impact socio-économique sur les différents usages serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (notamment pour l'hydroélectricité avec les centrales à combustibles fossiles et dont les pertes s'élèveraient à 17 millions d'euros). De plus, l'activité touristique qui s'est fortement développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL88	RETENUE DE PUYLAURENT
Longueur (Km)	surface (ha) 50
	Type plan d'eau

A.2. Communes

LA BASTIDE-PUYLAURENT
PREVENCHERES

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Ardèche Gard	
Sous-bassin versant	Chassezac	
Département	Région	Territoire
48	LR	Rive droite du Rhône aval

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Situé en Lozère sur le haut bassin du Chassezac affluent de l'Ardèche, le barrage de Puylaurent est aujourd'hui le plus grand ouvrage de retenue construit en France ces dix dernières années. La retenue a une capacité de 12,8 millions de m3.

Le renforcement des débits en période estivale et la réalisation d'une continuité hydraulique sur la partie aval du Chassezac permettent d'assurer le développement des activités touristiques dans la vallée (pêche, loisirs nautiques, baignade). Le tourisme, avec une capacité d'accueil d'environ 10 000 lits, constitue une ressource économique majeure. Dans certains secteurs comme Les Vans, la population est multipliée par 10 en période estivale.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	faible
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	mauvaise		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	
Description	<p>Le barrage vise également à améliorer les performances énergétiques des aménagements hydroélectriques existants d'EDF et à renforcer la garantie du réseau local de distribution. EDF a construit au pied de ce dernier une usine hydroélectrique d'une puissance de 3,9 MW</p>	Quantification
		Productible hors pompage de 5,9 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF - SDEA	
USAGE A	SOUTIEN D'ÉTIAGE	
Description	<p>Le barrage permet de maîtriser la ressource en eau, en stockant les forts écoulements du printemps pour les restituer en périodes estivales. Pour le département de l'Ardèche, le soutien d'étiage est le but essentiel de l'opération. Il permet d'augmenter les débits à l'aval et surtout de rétablir un écoulement permanent dans un tronçon karstique de 15 km totalement asséché en été.</p> <p>Le débit apporté autorise le doublement de la surface actuellement irriguée (pour la porter à terme à 1.600 ha)</p>	Quantification
		L'objectif visé est de garantir dans cette zone un débit variant de 500 l/s en année moyenne à 300 l/s en année sèche soit 9,6 millions de m3.
		Réserve de 500 000 m3 destinée à l'irrigation du secteur de Prévenchères avec la mise à disposition gratuite pour les agriculteurs concernés par la mise en place du système d'arrosage
Source	Ministère de l'industrie - EDF - SDEA	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 0,5 M€.			
<i>Source</i>	EDF - SDEA		
USAGE A	SOUTIEN D'ÉTIAGE	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt du soutien d'étiage et risque d'assèchement des masses d'eau à l'aval de la retenue.			
Arrêt de l'irrigation sur 1600 ha de cultures à l'aval de la retenue.			
<i>Source</i>	EDF - SDEA		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON
soutien d'étiage	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
hydroélectricité			
soutien d'étiage			

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
hydroélectricité				
soutien d'étiage				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Puylaurent, l'impact socio-économique sur les différents usages serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (notamment pour l'hydroélectricité avec les centrales à combustibles fossiles). De plus, l'activité touristique qui s'est fortement développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL89	LAC D'ESPARRON
Longueur (Km)	surface (ha) 256
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ESPARRON-DE-VERDON
SAINT-JULIEN

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Durance	
Sous-bassin versant	Verdon	
Département	Région	Territoire
04	PACA	Durance, Crau et Camargue

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau concernée par un changement de catégorie. D'une superficie de 328 hectares et d'un volume de 80 millions de m3 d'eau, le lac d'Esparron est formé de deux larges cuvettes perpendiculaires, bordées de calanques et de falaises. Il sert à l'alimentation en eau de 116 communes.

Outre l'usage hydroélectrique et AEP (prise d'eau de la Société du Canal de Provence), les activités touristiques se sont développées sur ce lac et notamment les parcours de randonnées nautiques (voiles, kayak, pêche, baignade...) dans la partie formée par les gorges. La base nautique est située à Esparron du Verdon. Ce lac fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Verdon.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage d'une hauteur de 67m, longueur en crête de 220m et d'une épaisseur à la base de près de 300m. Il a été construit par EDF en 1967.	Productible hors pompage de 130 Gwh.
Source	EDF - Ministère de l'industrie - Office de Tourisme Esparron de Verdon
USAGE A	AEP
Description	Quantification
Le lac d'Esparron est géré par la Société du Canal de Provence. Plus de 50 collectivités (communes ou syndicats) sont au moins partiellement alimentées par cette ressource. Les principales destinataires de ces volumes sont (par ordre décroissant) : Aix, SIEC des Maurs, La Seyne, Toulon, Six Four, SIC Sysne Est, etc.	Le volume d'eau brute destinée à être potabilisé était de 87.7 Mm3 en 2006 et 94.4 Mm3 en 2007 et le lac alimente 116 communes.
Source	Société du Canal de Provence

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 7 M€.			
Source	EDF		
USAGE A	AEP	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Volume de 80 millions de m3 de stockage d'eau perdu pour l'AEP (volume maximum du barrage).			
Impact sur les activités économiques			
116 communes touchées dont Marseille, Toulon et Aix en Provence. La demande d'environ 1.5 million d'habitants devrait être satisfaite par une autre source. Des pertes économiques de l'ordre de 19 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau/collectivités.			
Source	Office de Tourisme Esparron de Verdon		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
AEP	Absence de solution alternative.		
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
AEP		
hydroélectricité		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre
AEP	Commentaire et hypothèse de calcul
hydroélectricité	

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac d'Esparron, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 7 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). L'usage AEP quant à lui serait également fortement perturbé et poserait d'importants problèmes d'approvisionnement en eau des villes comme Marseille, Toulon, Aix en Provence. De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL90	LAC DE CASTILLON
Longueur (Km)	surface (ha) 482
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ANGLES
CASTELLANE
DEMANDOLX
SAINT-ANDRE-LES-ALPES
SAINT-JULIEN-DU-VERDON

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Durance	
Sous-bassin versant	Verdon	
Département	Région	Territoire
04	PACA	Durance, Crau et Camargue

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau concernée par un changement de catégorie. Le lac de Castillon s'étend sur une longueur de 8 kilomètres dans la vallée du Verdon. Créé par deux barrages, le barrage de Castillon et le barrage de Chaudanne, il couvre 500 ha et contient environ 150 millions de m³ d'eau. La vocation première de ce lac est l'irrigation (85 millions de m³ d'eau sont réservés à l'agriculture), La production électrique annuelle est de 82 MKWh. La retenue de Castillon est utilisée depuis 1958 par la Direction Générale de l'Armement pour mener des expériences d'acoustique sous-marine. Chaque été se sont plusieurs milliers de personnes qui fréquentent les rives de ce lac. Il fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Verdon.

Outre l'usage hydroélectrique, les activités touristiques (sports nautiques, pêches...) se sont développées sur ce lac sur les communes de Saint André les Alpes et Saint Julien du Verdon.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Le lac de Castillon couvre 500 ha et contient environ 150 millions de m3.	Productible hors pompage de 76,6 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF
USAGE A	IRRIGATION
Description	Quantification
Le lac de Castillon couvre 500 ha et contient environ 150 millions de m3.	85 millions de m3 d'eau sont réservés à l'agriculture.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 6 M€.			
<i>Source</i> EDF			
USAGE A	IRRIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Volume de 85 millions de m3 d'eau perdu pour l'irrigation (volume maximum du barrage réservé à l'irrigation).			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
Perte de ressource en eau pour toute la filière agricole de la région.			
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impacts lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON
irrigation	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
hydroélectricité	Type d'impact	
irrigation		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
hydroélectricité				
irrigation				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Castillon, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 6 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). De plus, l'activité touristique qui s'est développée (bases nautiques, voiles, pêche..) dans les villages de Saint André les Alpes et Saint Julien du Verdon serait également touchée. Le lac de Castillon attire cependant moins de touristes que son proche voisin, le lac de Sainte Croix. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL91	RETENUE DE CHAUDANNE
Longueur (Km)	surface (ha) 68
	Type plan d'eau

A.2. Communes

CASTELLANE
DEMANDOLX

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique		
Durance		
Sous-bassin versant		
Verdon		
Département	Région	Territoire
04	PACA	Durance, Crau et Camargue

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue de Chaudanne est située immédiatement à l'aval de Castillon dans un verrou du massif de la Victoire. Ce barrage permet de limiter les variations de débit à l'entrée des gorges du Verdon. Le volume de la retenue est de 16 millions de m3 d'eau et une surface de 65 ha.

Outre l'usage hydroélectrique, les activités touristiques (sports nautiques, pêches...) se sont développées sur ce lac. Il fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Verdon.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Le lac de Chaudanne est alimenté par les eaux du barrages de Castillon.	Productible hors pompage de 57,8 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 3 à 4 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
Type et description de l'impact			
Impacts lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Chaudanne, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 3 à 4 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL92	RETENUE DE QUINSON
Longueur (Km)	surface (ha) 167
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ARTIGNOSC-SUR-VERDON
BAUDINARD-SUR-VERDON
BAUDUEN
MONTAGNAC-MONTPEZAT
MONTMEYAN
QUINSON
REGUSSE
SAINTE-CROIX-DE-VERDON
SAINT-LAURENT-DU-VERDON

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Durance	
Sous-bassin versant	Verdon	
Département	Région	Territoire
04	PACA	Durance, Crau et Camargue
83	PACA	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue de Quinson remonte jusqu'au pied du barrage de Sainte Croix sur le cours du Verdon. Elle lui sert de bassin de compensation. Avant sa construction, il existait déjà à cet endroit un petit barrage - 15 mètres de haut - construit en 1868 pour subvenir aux besoins en irrigation de la plaine d'Aix en Provence. Le volume de la retenue de Quinson est de 19,5 millions de m3 d'eau.

Outre l'usage hydroélectrique, l'activité touristique s'est développée sur les berges du lac. La base nautique est située sur la commune de Quinson. Les sports nautiques (voile, canoë-kayaketenue , navigation à moteur) sont autorisés sur le lac. Il fair partie du territoire du Parc Naturel Régional du Verdon.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
	Productible hors pompage de 83,8 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 5 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impacts significatifs lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1			Conclusion
Usage concerné	Description	Faisabilité technique	NON
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
hydroélectricité		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1			Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre			
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	
hydroélectricité			

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Quinson, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). La production hydroélectrique de la retenue de Quinson permet la consommation électrique pour une ville de plus de 40 000 habitants. De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL95	LAC DE SERRE-PONÇON			
Longueur (Km)	surface (ha)	2751	Type	plan d'eau

A.2. Communes

BARATIER
CHORGES
CROTS
EMBRUN
LA BREOLE
LE LAUZET-UBAYE
LE SAUZE-DU-LAC
PONTIS
PRUNIERES
PUY-SANIERES
ROUSSET
SAINT-APOLLINAIRE
SAINT-VINCENT-LES-FORTS
SAVINES-LE-LAC

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Durance	
Sous-bassin versant	Haute Durance	
Département	Région	Territoire
04	PACA	Haute Durance
05	PACA	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le lac de Serre-Ponçon est un lac artificiel dans le sud des Alpes françaises à la limite des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Il a été créé par l'établissement d'un barrage sur la Durance, 2 km en aval de son confluent avec l'Ubaye. Il est le premier lac artificiel d'Europe par sa capacité (1,272 milliard de m3) et le second par sa superficie (28,2 km2).

Le lac de Serre-Ponçon est également un site touristique important de la région (4 millions de nuités par an). L'alternance de plages et de baies attire de nombreux touristes pratiquant des activités nautiques (baignade, ski nautique, voile...), notamment sur les communes de Chorges, Savines, les Eygoires, le Port Saint- Pierre, dans la baie des Lionnets, la baie des Moulettes, à Embrun ou à Chadenas.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	faible
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Plus grande retenue d'eau en France (1,2 milliards de m3 d'eau), alimentée coté Hautes-Alpes par la Durance, coté Alpes de Haute-Provence par l'Ubaye et à une surface de 2800 hectares.	Productible hors pompage de 718,3 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF
USAGE B	IRRIGATION/AEP
Description	Quantification
Plus grande retenue d'eau en France (1,2 milliards de m3 d'eau), alimentée coté Hautes-Alpes par la Durance, coté Alpes de Haute-Provence par l'Ubaye et à une surface de 2800 hectares.	<p>A partir de la retenue, un canal bétonné (géré par EDF) dévie la plus grande partie de l'eau de la rivière jusqu'à l'étang de Berre. Ce canal suit le lit naturel de la rivière et permet le transport d'eau brute pour l'AEP et l'irrigation agricole de la base vallée de la Durance (150 000 ha - source : CRT PACA). 200 millions de mètres cubes sont mobilisables l'été en supplément des débits naturels de la rivière lorsqu'ils sont insuffisants pour satisfaire les besoins.</p> <p>L'assolement des communes à l'aval de la masse d'eau montre une spécialisation vers des cultures à hautes valeurs ajoutées : vergers (20%), légumes frais (17%). EDF réalise un prélèvement en eau et le conduit dans son canal usinier jusqu'à Mallemort. De là, la SEM (Société des Eaux de Marseille) le prélève par le canal de Marseille pour l'amener dans le bassin de stockage du Réaltor, au sud d'Aix en Provence.</p>
Source	CRT PACA - RGA 2000, Corine land Cover 2000)

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 55 M€.			
Source CRT PACA			
USAGE B	IRRIGATION/AEP	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt de l'irrigation sur 150 000 ha de cultures alimentées à partir de la retenue (potentialités d'irrigation en prélèvement direct dans la Durance relativement faibles).			
Arrêt de l'approvisionnement en eau de la ville de Marseille.			
Impact sur les activités économiques			
1) 4800 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes à l'aval : 31 ha).			
12000 UTA potentiellement touchées (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,08 UTA/ha).			
Impact économique potentiel en supposant une conversion des cultures dépendante de l'irrigation en cultures fourragères pluviales (estimé à partir de l'assolement moyen des communes à l'aval de la masse d'eau, et des Marges brutes standard en Rhône Alpes, Agreste 2000, révisées - 2006 -2007 pour les céréales): Perte de marge brute estimée à 400 Millions d'euros.			
Source CRT PACA			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON
irrigation/AEP	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
hydroélectricité			
irrigation/AEP			

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
hydroélectricité				
irrigation/AEP				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage Serre-Ponçon, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 55 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). L'usage irrigation/AEP serait également fortement perturbé et aurait une répercussion très importante sur l'agriculture avec plus de 4800 exploitations touchées avec une perte de marge brute estimée à 400 millions d'euros. De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL106	LAC DE SAINTE-CROIX
Longueur (Km)	surface (ha) 2203
	Type plan d'eau

A.2. Communes

AIGUINES
BAUDINARD-SUR-VERDON
BAUDUEN
LES SALLES-SUR-VERDON
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE
SAINTE-CROIX-DE-VERDON

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Durance	
Sous-bassin versant	Verdon	
Département	Région	Territoire
04	PACA	Durance, Crau et Camargue
83	PACA	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Le lac de Sainte-Croix a une capacité de 767 millions de m³ d'eau. C'est le plus vaste des lacs du Verdon. Le plan d'eau s'étend sur environ 10 km de long et 3 km de large. Le lac est devenu un centre de tourisme estival. Il est très fréquenté pour les loisirs aquatiques (voile, baignade, pêche...). Le lac de Sainte-Croix fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Verdon.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Cette retenue est la troisième de France métropolitaine par sa superficie (environ 2 200 ha) après le lac du Der-Chantecoq et le lac de Serre-Ponçon.	Productible hors pompage de 130 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF - Agence de l'eau - Système d'Information de l'Eau (SIE)
USAGE B	AEP
Description	Quantification
Le lac de Sainte Croix est géré par la Société du Canal de Provence. Les collectivités suivantes sont au moins partiellement alimentées par cette ressource : Valensole, Riez, Motagnac-Montpezat, Quinson, Roumoules, Puimoisson et Saint Laurent de Verdon.	Le volume d'eau brute destinée à être potabilisé était de 0.672 Mm3 en 2006 et 0.764 Mm3 en 2007.
Source	Société du Canal de Provence

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 10 M€.			
<i>Source</i>	EDF		
USAGE B	AEP	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Arrêt du prélèvement pour l'AEP.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La demande d'environ 11 000 habitants devrait être satisfaite par une autre source. Des pertes économiques de l'ordre de 1.2 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau/collectivités.			
<i>Source</i>	Société du Canal de Provence		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impacts lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
AEP	Absence de solution alternative.		
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
AEP		
hydroélectricité		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre
AEP	Commentaire et hypothèse de calcul
hydroélectricité	

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Sainte-Croix, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 10 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). L'usage AEP serait également fortement perturbé sur les 23 000 personnes tributaires du lac et une perte de chiffre d'affaire de 4 millions d'euros pour les compagnies de distribution d'eau. De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL107	LAC DE SAINT-CASSIEN
Longueur (Km)	surface (ha) 365
	Type plan d'eau

A.2. Communes

LES ADRETS-DE-L'ESTEREL
MONTAUROUX
TANNERON

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Littoral PACA	
Sous-bassin versant	Siagne et affluents	
Département	Région	Territoire
83	PACA	Côtiers est et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Exploité pour la production d'énergie électrique il constitue par ailleurs une réserve en eau potable pour l'alimentation des communes limitrophes du département des Alpes Maritimes. D'une surface totale de 450 hectares pour un volume de stockage d'eau de 60 millions de m³, sa longueur est de 7 km (Nord-Sud) sur 3 km (Est-Ouest).

Outre les usages hydroélectrique et AEP, le lac a une vocation pour la navigation de plaisance réglementée et les activités sportives et ludiques liées au plan d'eau. Une réserve biologique à l'extrême ouest du lac a été aménagée sur 43 ha de végétation riche et diversifiée dont une roselière protégeant la production et l'hivernage des oiseaux d'eau (plus de 150 espèces d'oiseaux nicheurs ou de passage)

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	faible
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage à noyau (terre et enrochements) sur une hauteur de 66m, longueur en crête de 350m et une largeur en crête de 10m et une épaisseur à la base de 380m.	Productible hors pompage de 41 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - SICASIL - EDF - Système d'Information de l'Eau
USAGE A	AEP
Description	Quantification
Des prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont réalisés sur ce plan d'eau. 3 points de prélèvement sont rattachés à cette masse d'eau.	Alimentation en eau au profit des départements des Alpes-Maritimes et du Var qui disposent respectivement de 10 millions de m3 mobilisables en période estivale. Au total, près de 17,5 Mm3 d'eau ont été prélevés pour l'usage AEP en 2006.
Source	Ministère de l'industrie - SICASIL - EDF - Système d'Information de l'Eau

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La valorisation de la perte de production se situe entre 2,9 et 3,5 M€.			
<i>Source</i>			
USAGE A	AEP	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Suppression de l'usage prélèvements AEP.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
La demande annuelle en eau d'environ 290 000 habitants devrait être alimentée par une autre source.			
Des pertes économiques de l'ordre de 52 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau.			
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
<i>Type et description de l'impact</i>			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
AEP	Absence de solution alternative.		
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
AEP		
hydroélectricité		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Conclusion
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul
AEP		
hydroélectricité		

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de saint-Cassien, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles, perte de production entre 2,9 et 3,5 M€.). L'usage AEP serait également fortement perturbé et aurait une répercussion très importante sur plus de 290 000 habitants. Des pertes économiques de l'ordre de 52 millions d'euros (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau. De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A.LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL108	LAC DE CARCÈS			
Longueur (Km)	surface (ha)	87	Type	plan d'eau

A.2. Communes

CABASSE
CARCES

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Littoral PACA	
Sous-bassin versant	Argens	
Département	Région	Territoire
83	PACA	Côtiers est et Littoral

B.CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). D'une surface totale de 99 hectares, la retenue est exploitée pour la Ville de Toulon et destinée à l'alimentation en eau potable de l'agglomération toulonnaise.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifique

USAGE A	AEP
<p>Description</p> <p>Des prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont réalisés sur ce plan d'eau qui appartient à la ville de Toulon à partir d'un point de prélèvement. L'eau est vendue au syndicat de l'Est (usine de Carnoules), aux communes de La Valette, La Garde et Le Pradet et à la marine nationale.</p>	<p>Quantification</p> <p>Pour l'usage AEP, 20 Mm3 d'eau ont été prélevés en 2005, 22 Mm3 en 2006 et 17 Mm3 en 2007.</p>
<p>Source Mairie de toulon</p>	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	AEP	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Suppression de l'usage prélèvements AEP.			
Impact sur les activités économiques			
La demande annuelle en eau d'environ 400 000 habitants devrait être alimentée par une autre source.			
Des pertes économiques de l'ordre de 80 M€ (perte de chiffre d'affaire) seraient subies par les compagnies de distribution de l'eau/collectivités.			
Source mairie de Toulon			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné AEP	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné AEP	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre
AEP	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Carcès, l'impact socio-économique sur l'usage AEP serait trop important (perte de chiffre d'affaire de 80 millions d'euros pour les compagnie de distribution d'eau) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (pas d'autre ressource disponible pour fournir de l'eau à l'agglomération Toulonnaise). Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL109	RETENUE DE LA VERNE			
Longueur (Km)	surface (ha)	40	Type	plan d'eau

A.2. Communes

COLLOBRIERES
LA MOLE

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Marseille	
Commission géographique	Littoral PACA	
Sous-bassin versant	Gisèle et Côtiers Golfe St Tropez	
Département	Région	Territoire
83	PACA	Côtiers est et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). La retenue de la Verne située au cœur du Massif des Maures représente près de 8 millions de mètres cubes destinés à l'alimentation en eau potable des communes du Golfe de St-Tropez et du Pays des Maures.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	AEP
<p>Description</p> <p>Barrage d'une hauteur de 42m, longueur en crête de 235m et une largeur en crête de 6m et une épaisseur à la base de 200m-Volume du barrage 500 000 m3.</p>	<p>Quantification</p> <p>8 millions de m3 d'eau sont prélevés pour l'AEP ce qui représente 45 000 abonnés permanents et plus de 220 000 personnes en période estivale.</p>
<p>Source Ministère de l'industrie - Syndicat intercommunal de distribution de la corniche des Maures</p>	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	AEP	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Perte du volume de 8 millions de m3 de stockage d'eau pour l'AEP du Golfe de Saint-Tropez.			
Impact sur les activités économiques			
Perte de ressource en eau potable pour les communes du Golfe de saint-Tropez et du Pays des Maures (soit 45 000 abonnés permanents et plus de 200 000 en période estivale).			
Source Syndicat intercommunal de distribution de la corniche des Maures			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné AEP	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné AEP	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre
AEP	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Carcès, l'impact socio-économique sur l'usage AEP serait trop important avec une perte de ressource en eau potable pour les communes du Golfe de saint-Tropez et du Pays des Maures (soit 45 000 abonnés permanents et plus de 200 000 en période estivale. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A.LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL117	BARRAGE DES MONTS D'ORB
Longueur (Km)	surface (ha) 127
	Type plan d'eau

A.2. Communes

AVENE
CEILHES-ET-ROCOZELS

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Orb	
Département	Région	Territoire
34	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B.CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Le réservoir d'avène d'une capacité de 300 millions de m3 d'eau est situé au Nord du département, près de la petite ville thermale d'Avène-les-Bains. Le Lac d'Avène est un lac artificiel de 190 ha qui sert à alimenter l'Orb en période de sécheresse. Il est bordé par les vastes forêts des Monts de l'Orb.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage à voûtes (béton) sur une hauteur de 61m, longueur en crête de 240m et une largeur en crête de 2,6m et une épaisseur à la base de 7,15m.	Productible hors pompage de 8 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - CG34 - BRL
USAGE A	SOUTIEN D'ÉTIAGE
Description	Quantification
Barrage à voûtes (béton) sur une hauteur de 61m, longueur en crête de 240m et une largeur en crête de 2,6m et une épaisseur à la base de 7,15m.	Sert à l'alimentation du cours d'eau de l'Orb en période de sécheresse d'une capacité de 300 millions de m3 d'eau.
Source	Ministère de l'industrie - CG34 - BRL

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 0,5 M€.			
Source	BRL		
USAGE A	SOUTIEN D'ÉTIAGE	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Suppression du soutien d'étiage sur le cours d'eau de l'Orb.			
Source	CG34		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
Type et description de l'impact			
Aucun impact significatif.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		
soutien d'étiage	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
hydroélectricité		
soutien d'étiage		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Conclusion
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul
hydroélectricité		
soutien d'étiage		

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction du réservoir d'Avène, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait important (perte de production de 0,5 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL118	LAC DU SAUT DE VESOLES			
Longueur (Km)	surface (ha)	51	Type	plan d'eau

A.2. Communes

FRAISSE-SUR-AGOUT
PREMIAN

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier		
Commission géographique	Cotiers Ouest		
Sous-bassin versant	Orb		
Département	Région	Territoire	
34	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Le lac du Saut de Vesoles d'une capacité de 2,9 millions de m3 d'eau est situé en plein coeur du parc naturel régional du Haut-Languedoc. Il est totalement protégé de toutes constructions et les activités nautiques à moteur sont interdites. Le saut de Vesoles, inscrit à l'inventaire des sites en 1946, est à l'origine de l'attrait du lieu.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Vesoles est un ouvrage de lac dont la surface en eau s'étend sur 50 ha.	Productible hors pompage de 13,5 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 1 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impacts significatifs lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du Lac du Saut de Vesoles, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait important (perte de production de 1 million d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). De plus, l'attrait touristique qui s'est développée autour du lac serait également perturbé. Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom			
FRDL119	LAC DU SALAGOU			
Longueur (Km)	surface (ha)	730	Type	plan d'eau

A.2. Communes

CELLES
CLERMONT-L'HERAULT
LE PUECH
LIAUSSON
OCTON

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier		
Commission géographique	Cotiers Ouest		
Sous-bassin versant	Hérault		
Département	Région	Territoire	
34	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral	

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Le lac du Salagou d'une capacité de 125 millions de m³ et d'une surface de 750 ha est situé à une cinquantaine de kilomètres de Montpellier, près de Clermont- l'Hérault. Le lac a été créé dans les années soixante, le projet initial tendait à offrir aux agriculteurs un bassin d'irrigation permettant ainsi une diversification des cultures dans la région jusqu'alors consacrée à la viticulture en surproduction dans ces années là. Une partie du lac est réservée aux réapprovisionnements en eau des Canadais.

Outre l'irrigation, le lac du Salagou est également un lieu où l'activité touristique s'est développé (sports nautiques, randonnées, baignade, pêche...).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact	fort
-------------------	--------------------------	--------	------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	IRRIGATION
<p data-bbox="38 268 183 302">Description</p> <p data-bbox="38 313 782 436">Le Lac du Salagou a été mis en eau en 1968, construit pour écrêter les crues de l'Hérault et constituer une réserve pour l'irrigation, le lac est également devenu un lieu de loisirs et un important site touristique, aujourd'hui classé.</p> <p data-bbox="38 448 183 481">Source</p>	<p data-bbox="782 268 973 302">Quantification</p> <p data-bbox="782 313 1546 369">La longueur du lac avoisine les 7 km pour une masse de 125 millions de m³ d'eau et une superficie de 750 hectares.</p>

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avants-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	IRRIGATION	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Perte du volume de 125 millions de m3 de stockage d'eau pour l'irrigation.			
Impact sur les activités économiques			
Perte d'activité pour la filière agricole.			
Source			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	NON
Type et description de l'impact			
Suppression du plan d'eau situé au coeur de la zone Natura 2000 "Le Salagou".			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné irrigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné irrigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Conclusion
Usage concerné irrigation	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Salagou, l'impact socio-économique sur l'usage agricole serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel. De plus, l'activité touristique qui s'est développée sur les rives du lac serait également touchée ainsi que l'approvisionnement en eau des canadaïrt pour la lutte contre les incendies. Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL121	LAC DE LAPRADE BASSE
Longueur (Km)	surface (ha) 98
	Type plan d'eau

A.2. Communes

CUXAC-CABARDES

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Fresquel	
Département	Région	Territoire
11	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Le barrage est réalisé en 1985 et a la double fonction de stockage d'eau agricole et d'eau à usage domestique. Le volume du lac de Laprade basse a une capacité maximale de 9,7 millions de m3 d'eau.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	AEP
Description	Quantification
Barrage d'une hauteur de 42m, longueur en crête de 235m et une largeur en crête de 6m et une épaisseur à la base de 200m-Volume du barrage 500 000 m3.	Le volume d'eau stockée peut atteindre 9,7 millions de m3.
Source	Ministère de l'industrie
USAGE B	IRRIGATION
Description	Quantification
Barrage d'une hauteur de 42m, longueur en crête de 235m et une largeur en crête de 6m et une épaisseur à la base de 200m-Volume du barrage 500 000 m3.	Le volume d'eau stockée peut atteindre 9,7 millions de m3.
Source	Ministère de l'industrie

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	AEP	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Perte du volume de 9,7 millions de m3 de stockage d'eau pour l'AEP et l'irrigation.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
Perte de ressource en eau potable pour les communes desservies et perte d'activité pour la filière agricole.			
<i>Source</i>			
USAGE B	IRRIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
<i>Impact technique</i>			
Perte du volume de 9,7 millions de m3 de stockage d'eau pour l'AEP et l'irrigation.			
<i>Impact sur les activités économiques</i>			
Perte de ressource en eau potable pour les communes desservies et perte d'activité pour la filière agricole.			
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
<i>Type et description de l'impact</i>			
Aucun impact significatif.			
<i>Source</i>			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
AEP	Absence de solution alternative.		
irrigation	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Type d'impact	Conclusion
Usage concerné			
AEP			
irrigation			

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné				
AEP				
irrigation				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du lac de Laprade Basse l'impact socio-économique sur les usages serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (pas d'autre ressource disponible). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL122	RETENUE DE MATEMALE
Longueur (Km)	surface (ha) 220
	Type plan d'eau

A.2. Communes

LES ANGLÉS
MATEMALE

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Aude amont	
Département	Région	Territoire
66	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). La retenue de Matemale a une capacité de 20,5 millions de m3 et une surface de 2,23 km². Il permet la production d'électricité par la centrale hydraulique de Matemale. De plus, il sert à réguler le cours de l'Aude en assurant un débit minimum de 3 mètres cube par seconde pour l'irrigation et pour maintenir la salubrité des eaux.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Barrage terre sur une hauteur de 33m, longueur en crête de 984m et une largeur en crête de 6m et une épaisseur à la base de 165m - Volume du barrage 562 700 m3.	Productible hors pompage de 84,6 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 7 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	NON
Type et description de l'impact			
Impacts lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Matemale, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 7 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL123	LAC DES BOUILLOUSES LA BOLLOSA
Longueur (Km)	surface (ha) 152
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES
LES ANGLÉS

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Têt	
Département	Région	Territoire
66	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie (cours d'eau => plan d'eau). Le barrage a été construit entre 1903 et 1910. L'aménagement de ce lac visait à réguler le débit de la rivière Têt et à fournir de l'électricité pour le fonctionnement du train jaune, grâce à une centrale hydroélectrique. C'est ainsi que le barrage alimente en prise directe l'usine du Pla des Aveillans qui se situe à 3,5 km à l'aval de ce dernier, constituant le « robinet de tête » du complexe Hydro-électrique de la Vallée de la Têt avec ses 9 usines dont 7 turbinant les eaux de la Têt. La surface du bassin versant est de 29 km² pour un volume d'eau de 17,5 millions de m³.

Outre l'irrigation et la production électrique pour le train jaune, le lac est le lieu de départ pour la randonnée pédestre dans les Pyrénées. Différents sentiers longent les rives du lac : le GR 10, le Tour du Capcir, le Tour du Carlit. C'est aussi la porte d'accès vers les chapelets de lacs d'altitude du massif du Carlit et un des points de départ pour l'ascension du sommet. C'est également un site de pêche très apprécié.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Assure le fonctionnement de l'usine hydro-électrique de La Cassagne située en aval, afin de permettre l'alimentation électrique de la ligne ferrée du Petit Train Jaune de Cerdagne, reliant Villefranche-de-Conflent à Latour-de-Carol.	Puissance totale des 9 usines alimentées par le barrage des Bouillouses : 52 MW pour une production de 200GWh.
Source Ministère de l'industrie - EDF - RGA 2000 - Corine land Cover 2000	
USAGE A	IRRIGATION
Description	Quantification
	L'assolement des communes à l'aval de la masse d'eau montre une prédominance des superficies en herbe et terres arables (Superficie toujours en herbe: 86 % de la SAU). 606 ha sont irrigables et 575 ha le sont effectivement (Source RGA 2000). L'étude de l'assolement révèle une spécialisation vers des cultures à hautes valeurs ajoutées : vergers (290 ha de nectarines), légumes frais (20 ha).
Source Ministère de l'industrie - EDF - RGA 2000 - Corine land Cover 2000	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE B	HYDROÉLECTRICITÉ	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
Arrêt du fonctionnement du train jaune. Il s'agit de la plus haute ligne SNCF de France, ce train est emblématique de la région.			
Source EDF - RGA 2000, Corine land Cover 2000			
USAGE A	IRRIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt de l'irrigation sur 575 ha de cultures à l'aval de la retenue.			
Impact sur les activités économiques			
23 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes riveraines : 25 ha).			
30 UTA potentiellement touchées. (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,05 UTA/ha)			
Impact économique potentiel en supposant une conversion des cultures dépendante de l'irrigation en cultures fourragères pluviales (estimé à partir de l'assolement moyen des communes à l'aval de la masse d'eau, et des Marges brutes standard en Rhône Alpes, Agreste 2000, révisées - 2006 -2007 pour les céréales): Perte de marge brute estimée à 0,5 Millions d'euros.			
Source EDF - RGA 2000, Corine land Cover 2000			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné			NON
hydroélectricité	Absence de solution alternative.		
irrigation	Absence de solution alternative.		

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
hydroélectricité		
irrigation		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	Conclusion
Usage concerné				
hydroélectricité				
irrigation				

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		
<p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage du Lac des Bouillouses La Bollosade, l'impact socio-économique sur les usages serait trop important (arrêt du fonctionnement du train jaune et arrêt de l'irrigation) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). De plus, l'attrait touristique qui s'est développé autour du lac serait également perturbé. Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions.</p> <p>La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL124	ESTANY DE LANOS
Longueur (Km)	surface (ha) 167
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Sègre	
Département	Région	Territoire
66	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue d'Estany de Lanos a une capacité de 70 millions de m3 pour une surface de 1,7 km².

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	LOISIRS
Description	Quantification
Source	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	LOISIRS	Usage significativement impacté	OUI
<i>Impact technique</i>			
<i>Source</i>			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	NON
<i>Type et description de l'impact</i>			
Aucun impact significatif.			
<i>Source</i>			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1			Conclusion
Usage concerné	Description	Faisabilité technique	
loisirs			NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné	Type d'impact	
loisirs		

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1			Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre			
Usage concerné	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul	
loisirs			

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL125	RETENUE DE PUYVALADOR
Longueur (Km)	surface (ha) 91
	Type plan d'eau

A.2. Communes

FORMIGUERES
PUYVALADOR
REAL

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Aude amont	
Département	Région	Territoire
66	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. La retenue de Puyvalador a une capacité de 10 millions de m3 d'eau et une surface d'1 km². Il sert à la production d'électricité par la centrale hydraulique d'Escouloubre. Comme le barrage de Matemale situé en amont, il sert également à réguler le débit du cours de l'Aude

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	doute
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
	Productible hors pompage de 84,6 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 7 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	NON
Type et description de l'impact			
Impacts lors de la phase de travaux et de stabilisation durant plusieurs années (impacts visuels, sonore, problème de pollution de l'eau).			
Source			

E.ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Puyvalador, l'impact socio-économique sur l'usage hydroélectrique serait trop important (perte de production de 7millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparait donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL126	RETENUE DE VILLENEUVE-DE-LA-RAHO
Longueur (Km)	surface (ha) 191
	Type plan d'eau

A.2. Communes

BAGES
MONTESCOT
POLLESTRES
VILLENEUVE-DE-LA-RAHO

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Canet	
Département	Région	Territoire
66	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Situé à 6 km environ au sud de Perpignan, la retenue hydraulique de Villeneuve-de-la-raho (18 millions de m3) a été réalisée à partir d'une cuvette existante de très faible bassin versant, occupée à l'origine par un étang d'environ 150 hectares. Elle est fermée côté nord, ouest et sud et communique avec la plaine par l'intermédiaire d'un chenal côté est. Ce dernier se raccorde à l'Agouille de la Mer via un souterrain. La fonction principale du lac de Villeneuve de la raho, propriété du conseil général, est l'irrigation agricole, mais depuis l'été 2000, il est également devenu un lieu ludique en période estivale.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A

IRRIGATION

Description

La retenue de Villeneuve-de-la-Raho est un ancien étang surcreusé.

Quantification

Le volume de la retenue est de 17,5 millions de m3 d'eau.

Source

Ministère de l'industrie - CG66

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	IRRIGATION	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Perte du volume de stockage d'eau pour l'irrigation.			
Impact sur les activités économiques			
Perte de ressource en eau pour toute la filière agricole. En 2005, les prélèvements pour l'irrigation ne dépassaient pas 3 millions de m3.			
Source CG66			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné irrigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné irrigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné irrigation	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Villeneuve-de-la-Raho, l'impact socio-économique sur l'usage irrigation serait trop important et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (pas d'autre ressource disponible). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL127	RETENUE DE CARAMANY
Longueur (Km)	surface (ha) 172
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ANSIGNAN
CARAMANY
CASSAGNES
TRILLA

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Agly	
Département	Région	Territoire
66	LR	Côtiers ouest, lagunes et Littoral

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le barrage de Caramany contient 30 millions de m3. Il a été mis en eau la première fois en novembre 1994. Du 1er juin au 30 juin il entre dans sa phase de remplissage. Du 1er juillet au 30 septembre, c'est le déstockage et du 1er octobre au 31 mars il est quasiment vide, prêt pour l'écrêtement d'éventuelles crues.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	IRRIGATION
<p>Description</p> <p>Barrage mesure 57m de haut et 260m de large. Le Barrage est principalement destiné à l'irrigation des terres agricoles de la plaine.</p>	<p>Quantification</p> <p>Capacité de stockage de 30 millions de m3. L'assolement des communes à l'aval de la masse d'eau montre une prédominance des superficies cultivées dont 48% sont couvertes par la vigne (38% en appellation) . 1340 ha sont irriguées (Source RGA 2000). L'étude de l'assolement révèle une spécialisation vers des cultures à hautes valeurs ajoutées : vergers (350 ha), légumes frais (390 ha).</p>
<p>Source Ministère de l'industrie - RGA 2000, Corine land Cover 2000)</p>	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	IRRIGATION	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Arrêt de l'irrigation sur 1340ha de cultures à l'aval de la retenue.			
Impact sur les activités économiques			
78 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes riveraines : 17 ha).			
212 UTA potentiellement touchées. (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,16 UTA/ha)			
Impact économique potentiel en supposant une conversion des cultures dépendante de l'irrigation en cultures fourragères pluviales (estimé à partir de l'assolement moyen des communes à l'aval de la masse d'eau, et des Marges brutes standard en Rhône Alpes, Agreste 2000, révisées - 2006 -2007 pour les céréales): Perte de marge brute estimée à 6 Millions d'euros.			
Source	RGA 2000, Corine land Cover 2000		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	NON
Type et description de l'impact			
Aucun impact significatif.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné irrigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné irrigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	Conclusion
Usage concerné irrigation	Coût de mise en oeuvre	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
<p>Synthèse générale</p> <p>L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Caramany, l'impact socio-économique sur l'usage irrigation serait trop important (78 exploitations touchées et perte de marge brute de 6 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (pas d'autre ressource disponible). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.</p>		

A. LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL128	RETENUE DE VINÇA
Longueur (Km)	surface (ha) 155
	Type plan d'eau

A.2. Communes

ARBOUSSOLS
MARQUIXANES
RODES
VINÇA

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Montpellier	
Commission géographique	Cotiers Ouest	
Sous-bassin versant	Têt	
Département	Région	Territoire
66	LR	Isère amont

B. CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Etude en cours sur la réalisation et la mise en exploitation d'une centrale hydroélectrique à l'aval du barrage de Vinça pour turbiner les débits restitués par le barrage jusqu'à concurrence du débit d'équipement de la turbine. Il s'agit de conférer une autre fonction à ce barrage dont les fonctions premières sont l'écrêtement des crues et le soutien d'étiage et de l'irrigation aval. Le montant total des travaux s'élève à 4 millions d'euros TTC (source CG66).

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	IRRIGATION
<p>Description</p> <p>Mesure 55 mètres de haut, 192 mètres de long en crête. Sa capacité de rétention d'eau va jusqu'à 25 millions de m3, Volume du barrage 420 000 m3.</p>	<p>Quantification</p> <p>Capacité de stockage de 25 millions de m3.</p> <p>L'assolement des communes à l'aval de la masse d'eau montre une prédominance des superficies cultivées dont 26% sont couvertes par la vigne (20% en appellation) . 5300 ha sont irriguées (Source RGA 2000). L'étude de l'assolement révèle une spécialisation vers des cultures à hautes valeurs ajoutées : vergers (2200 ha dominés par les pêcheurs), légumes frais (1000 ha), Cultures sous serres (200 ha).</p>
<p>Source Ministère de l'industrie - RGA 2000, Corine land Cover 2000</p>	

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	IRRIGATION	<i>Usage significativement impacté</i>	OUI
Impact technique			
Arrêt de l'irrigation sur 5300 ha de cultures à l'aval de la retenue.			
Impact sur les activités économiques			
422 exploitations agricoles potentiellement concernées (estimation sur la base de la taille moyenne des exploitations des communes riveraines : 13 ha).			
1650 UTA potentiellement touchées (estimation sur la base du niveau d'unité de travail agricole à l'hectare des communes riveraines : 0,31 UTA/ha).			
Impact économique potentiel en supposant une conversion des cultures dépendante de l'irrigation en cultures fourragères pluviales (estimé à partir de l'assolement moyen des communes à l'aval de la masse d'eau, et des Marges brutes standard en Rhône Alpes, Agreste 2000, révisées - 2006 -2007 pour les céréales): Perte de marge brute estimée à 35 Millions d'euros.			
Source	EDF		

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	<i>Impact significatif sur l'environnement</i>	NON
Type et description de l'impact			
Aucun impact significatif.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné irrigation	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné irrigation	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné irrigation	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de la retenue de Vinça l'impact socio-économique sur l'usage irrigation serait trop important (422 exploitations touchées et perte de marge brute de 35 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (pas d'autre ressource disponible). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		

A.LOCALISATION

A.1. Informations générales sur la masse d'eau

Numéro	Nom
FRDL138	RETENUE DE ROUJANEL
Longueur (Km)	surface (ha)
	41
Type	plan d'eau

A.2. Communes

A.3. Localisation Pyramidale

Délégation	Rhône-Alpes	
Commission géographique	Ardèche Gard	
Sous-bassin versant	Chassezac	
Département	Région	Territoire
48	LR	Rive droite du Rhône aval

B.CARACTERISATION DETAILLEE

B.1. Caractérisation physique et géomorphologique

Masse d'eau plan d'eau concernée par un changement de catégorie. Le barrage collecte les eaux de la Borne pour un volume de stockage de 6,7 millions de m3 et une superficie de 41 ha. Le barrage de Roujanel fait partie d'un complexe (Puylaurent, Villefort, Roujanel, Raschas.) ayant pour vocation la production hydroélectrique à l'usine EDF de Pied-de-Borne

A noter que cette retenue sert également pour le soutien d'étiage par convention SDEA - EDF, pour le soutien d'étiage estival d'un volume de 9,6 millions de m3 du complexe de Puylaurent, Villefort, Roujanel, Raschas.

B.2. Identification et description des altérations hydromorphologiques

CONTINUITÉ	cours d'eau > plan d'eau	Impact fort
-------------------	--------------------------	-------------

B.3. Identification du risque de non atteinte du bon état

Qualité biologique	non précisée	Risque NABE	non précisé
Qualité des invertébrés	non précisée	Score MEFM 2003	oui
Qualité des diatomées	non précisée	Préidentification 2003	oui
Qualité piscicole	non précisée		
Qualité des milieux / eutrophisation	non précisée		

B.4. Caractérisation des activités et des usages spécifiques

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ
Description	Quantification
Le barrage de Roujanel fait partie d'un complexe ayant pour vocation la production hydroélectrique à l'usine EDF de Pied-de-Borne.	Productible hors pompage de 213,3 Gwh.
Source	Ministère de l'industrie - EDF

B.5. Caractérisation des activités et des usages secondaires

C. ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES MESURES DE RESTAURATION NECESSAIRES A L'ATTEINTE DU BON ETAT

C.1. Quelles sont les mesures de restauration qui permettraient d'atteindre le bon état?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE		
Elément de quantification	Cette mesure est difficilement chiffrable et nécessite des études d'avant-projet et des études économiques.		
Objectif de la mesure	Restauration d'un faciès de cours d'eau	Descriptif de la mesure	Supprimer l'ouvrage
Remarque		Source	Agence de l'eau RM&C

D. ETAPE 2 : IMPACT DES MESURES DE RESTAURATION SUR LES USAGES

D.1. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur les usages spécifiés ?

USAGE A	HYDROÉLECTRICITÉ	Usage significativement impacté	OUI
Impact technique			
Fin de la production hydroélectrique sur la masse d'eau.			
Impact sur les activités économiques			
La valorisation de la perte de production est de l'ordre de 15 à 18 M€.			
Source EDF			

D.2. Est-ce que ces mesures ont un impact significatif sur l'environnement au sens large?

MESURE A	SUPPRESSION DE L'OUVRAGE	Impact significatif sur l'environnement	OUI
Type et description de l'impact			
Impact significatif lors de la phase de démolition de l'ouvrage. Suppression du soutien d'étiage à l'aval de la masse d'eau. Influence sur la masse d'eau amont (risque d'érosion régressive). Relargage de sédiments pollués.			
Source			

E. ETAPE 3 : EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ASSURANT LES MEMES FONCTIONS ?

E.1. Existe-t-il des solutions alternatives aux usages touchés, techniquement réalisables?

ALTERNATIVE 1	Description	Faisabilité technique	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Absence de solution alternative.		NON

E.2. Ces alternatives constituent-elles des solutions environnementales au moins équivalentes?

ALTERNATIVE 1	Evaluation	Conclusion
Usage concerné hydroélectricité	Type d'impact	

E.3. Est-ce que ces alternatives impliquent des coûts disproportionnés?

ALTERNATIVE 1	Conclusion
Estimation des bénéfices de mise en oeuvre	
Usage concerné hydroélectricité	Coût de mise en oeuvre
	Commentaire et hypothèse de calcul

F. SYNTHESE

Classement	Objectif	Type de dérogation
MEFM		
Synthèse générale L'objectif de bon état à atteindre est celui d'un cours d'eau non modifié (antérieur à la construction de l'ouvrage). S'agissant d'un plan d'eau dont la nature même est différente de celle d'un cours d'eau, il est impossible d'atteindre le bon état sans remettre en cause l'existence de l'ouvrage. Cependant, il s'avère qu'en cas de destruction de l'ouvrage de la retenue de Roujanel, l'impact socio-économique sur cet usage serait trop important (perte de production entre 15 et 18 millions d'euros) et ne présente pas d'alternative favorable à l'usage actuel (ex : centrales combustibles fossiles). Il apparaît donc, qu'aucune alternative crédible ne peut être envisagée pour assurer les mêmes fonctions. La masse d'eau est désignée en MEFM.		